



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

imposition forfaitaire annuelle

Question écrite n° 30323

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'engagement du Président de la République de supprimer l'imposition forfaitaire annuelle des entreprises (IFA). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer où en est cette promesse.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 2009 comprend un article qui prévoit la suppression totale de l'IFA à compter du 1er janvier 2011. La limite de l'exonération de l'IFA sera ainsi relevée de 400 000 euros de chiffres d'affaires à 1 500 000 euros dès le 1er janvier 2009 et à 15 000 000 euros le 1er janvier 2010.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30323

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7698

Réponse publiée le : 28 octobre 2008, page 9294